



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°1
Concession n° 417 - GUERIN LEONARD
Délivrée le 14/09/1909

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

bordure disjointe, tour en métal rouillé

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_49-AR

CONCESSION N° 417

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

GUERIN LEONARD

Titre de concession : Acte original en mairie

Date d'acquisition : 14/09/1909 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : stèle, terrain nu, bordure en fer forgé

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe

Objets funéraires : néant

Liste des défunts inhumés (connus) : REBOURG Antoine (1808-25/05/1858)-
AUDIGIER Gabrielle (19/03/1839-03/02/1891) - ROUX Marguerite (08/06/1885-
13/09/1909)

Observations : bordure disjointe, tour en métal rouillé

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

➤ Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

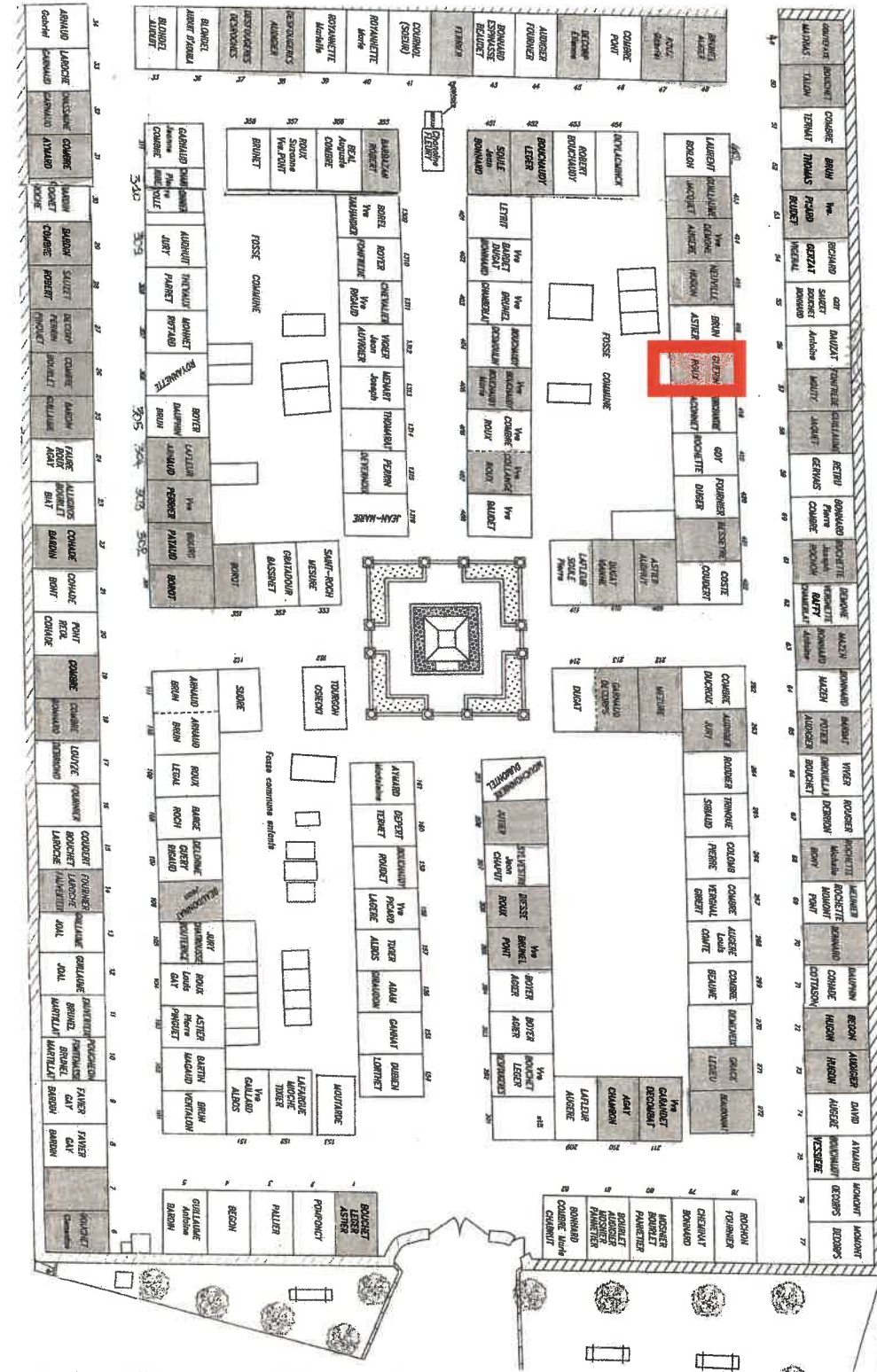
**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

cession – N°417

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_49-AR

Plan



Acte de concession

N° 49

DEPARTIEMENT *de l'Yonne* COMMUNE D' *Subligny*

ARRONDISSEMENT *de Sens* CONCESSION *à perpétuité*
(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

Nous, Maire de la commune de *Subligny*

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les cimetières;

Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du *14 Mars 1898* fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures;

Vu la demande à nous présentée par M. *Gustin Goussier* et tendant à obtenir la Concession *perpétuelle* de *2 m.* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder la sépulture des familles *Goussier et Roux-Berthe*

L'Édilectionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse de Recueil communal pour prix principal de cette Concession la somme de *Cinquante francs*

dont *Cinq francs* au profit de la commune et *cinquante francs* au profit des pauvres, le tout conformément aux usages et délibérations précitées.

Années :

Le présent Procès-Verbal

Est fait Concession *perpétuelle* à partir de ce jour au profit de l'imprimant sus-nommé de *2 m.* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de la commune de *Subligny* pour y fonder la sépulture des familles *Goussier et Roux-Berthe* et ce sous dénomination

Cette concession portera le N° 17 des concessions de terrain temporaires

Visé pour valoir titre

de

de

de

2018



2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°417

2022



2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°417

☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_49-AR